

Abrogation de la loi sur l'autonomie des universités !



Les patrons aux commandes de l'université

La solution que propose le gouvernement à la pénurie budgétaire est le recours aux financements privés.

Le moyen pour attirer ces financements est la création de fondations universitaires chargées de capter ces fonds privés dans le but de mener des « oeuvres ou activités d'intérêt général (...) conformes aux missions de service public de l'enseignement supérieur » (art. 28).

Ce cadre législatif permet aux entreprises de gagner de l'argent en exploitant les activités universitaires. Pour preuve, l'Université Paris Dauphine a mis en place une « Fondation du Risque » en association avec AXA, AGF, et Groupama (compagnies d'assurances). Ces trois entreprises bénéficient de chaires universitaires (postes d'enseignement et de recherche) aux noms évocateurs, « Assurance et Risques Majeurs » ou « Les Particuliers face aux Risques, analyse et réponses des marchés ».

D'ailleurs, la structure Grenoble-université qui fédère les 4 universités accueille déjà dans son comité d'orientation stratégique des représentants de la chambre de commerce et d'industrie et des entreprises locales comme ST Micro ou Schneider Electric. (cf. www.grenoble-universites.fr)

Des enseignements soumis aux critères de rentabilité

Ces financements privés sont systématiquement ciblés sur des domaines qui correspondent aux besoins des entreprises. Il faut alors s'attendre à ce que des filières ne comportant pas d'intérêt pour ces investisseurs (sciences humaines, lettres, philo...) restent dans une situation de sous-financement qui oblige certains départements à fermer ou à réduire considérablement leur offre de formation.

Les universités se retrouvent donc dans une situation où elles vont devoir vendre leurs formations afin de les rendre attractives vis-à-vis des financeurs. Cette politique aura deux conséquences: l'adaptation des formations aux exigences de l'économie locale. Les universités feront donc des pieds et des mains pour obtenir des financements privés pour des filières et des programmes de recherche qui seront profitables pour les entreprises. Sarkozy en parlant de mettre « des limites au financement de filières sans débouchés » proposent littéralement aux universités d'abandonner les filières qui ne répondent à ces critères « d'employabilité ». Les universités et les filières devront se concentrer sur des filières vues comme rentables : la logique du privé contamine le service public.

Déjà, dans de nombreuses universités, l'asphyxie des filières comme la philosophie, les lettres modernes... est déjà en marche : les baisses drastiques du nombre de postes aux concours d'enseignement découragent les étudiants de s'inscrire dans ce type de filières. Les gouvernements, directement responsables de ces baisses ont beau jeu ensuite de dire : « Il faut que les étudiants arrêtent de s'orienter vers des filières sans débouchés professionnels » !

L'autonomie structurelle va accentuer l'autonomie pédagogique des établissements, il faut alors s'attendre à ce que le diplôme ne soit plus une certification nationale mais simplement un document qui rende compte du parcours individuel de l'étudiant dont la qualité sera également jugé au vu du prestige de l'établissement où le diplôme a été obtenu.

La loi sur l'autonomie des universités n'est donc pas amendable, c'est bien sa logique et ses objectifs même qui sont condamnables : **Pas d'hésitation, Abrogation !**